



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

ASSU-2017-DM-06	28/03/2017	Indemnités d'assurance de 2 231 € versés par GAN ASSURANCES au titre du feu tricolore accidenté au carrefour du Montal le 27/11/2016
ASSU-2017-DM-07	29/03/2017	Indemnités d'assurance de 3 604 € versée par la SMACL ASSURANCES au titre de la borne électrique du marché accidentée place de la Boaterie le 08/06/2014
Fi-2017-DM-09	30/03/2017	Un contrat d'emprunt auprès du Crédit Mutuel, pour le financement du projet de renouvellement urbain, est conclu pour un montant de 1 500 000 €. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Montant : 1 500 000 €, - Début du contrat 01 avril 2017, - Période de mobilisation : 18 mois, avec paiement des intérêts par trimestre sur le capital mobilisé, - Durée de remboursement : 20 ans à partir du 30 septembre 2018, - Échéance constante mensuelle et 1ère échéance au 30 octobre 2018, - Taux fixe : 1.35 %, - Frais de dossier : 400 €, payable à la signature du contrat, - Indemnité de remboursement anticipé partiel ou total : possible à chaque échéance avec un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.
Fi-2017-DM-15	04/04/2017	Signature d'un bail commercial avec l'entreprise La Quenotte Gourmande pour la période du 11 avril 2017 au 11 avril 2020 pour les locaux situés 4 rue d'Urfé à Feurs pour un loyer annuel de 7 200.00 € révisable à l'expiration de chaque année selon la législation en vigueur. Il est cependant convenu que le preneur effectuera des travaux dans les locaux avant le 30 juin 2017 estimés à environ 22 500.00 € HT. En conséquence, la gratuité des loyers lui sera consentie pendant la durée totale du bail commercial de trois ans.
ASSU-2017-DM-08	10/04/2017	Indemnités complémentaires d'assurance de 543.60 € versées par GAN ASSURANCES au titre du remboursement de la vétusté après obtention du recours pour la borne électrique du marché endommagé le 25/09/2016
Fi-2017-DM-09	12/04/2017	Avenant pour la location de la machine à affranchir à la société NEOPOST pour une durée d'un an avec une reconduction expresse annuelle dans la limite de 5 ans pour un montant annuel de 533.75 € HT.
Fi-2017-DM-10	12/04/2017	Renouvellement de l'adhésion à l'association ARADEL (Association Rhône-Alpes DES Professionnels du Développement Economique Local) pour 2017 pour 250.00 € TTC
Fi-2017-DM-11	12/04/2017	Contrat de maintenance des matériels d'entretien des services de la Maison de la commune et des Sports attribués à la société NILFISK pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour un montant de 1 010.00 € TTC
Fi-2017-DM-13	11/04/2017	Convention de mise à disposition des abords du Forézium A. Delorme ave l'auto-école « Macadam » du 1 ^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 pour un montant annuel de 1 912.00 € TTC.
ASSU-2017-DM-09	25/04/2017	Indemnités d'assurance complémentaire de 2 000.00 € versées par SMACL ASSIURANCES au titre du remboursement de la vétusté et de la franchise après obtention du recours pour la borne électrique du marché accidentée place de la Boaterie le 08/06/2014.
MPPA-2017-DM-16	03/05/2017	Marché de prestations relatif à la convention pour l'achat de bouteilles d'oxygène et d'acétylène attribué à la société AIR LIQUIDE pour un montant annuel de 558.00 € TTC pour une durée de 5 ans, à compter du 01/07/2017.
Fi-2017-DM-12	04/05/2017	Renouvellement de l'adhésion à l'ACTU (Associations des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs) ; (pour les applications CEGID finances et RH) pour 2017 pour un montant de 150.00 € TTC